

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.155.B

Remplacement des
menuiseries du
bâtiment de la société
de transport du
GrandAngoulême
dans le cadre
d'économies
d'énergie -
modification de la
délibération n°125 B
du 27 novembre 2014

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.155.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**REPLACEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT DE LA SOCIETE DE TRANSPORT
DU GRANDANGOULEME DANS LE CADRE D'ECONOMIES D'ENERGIE - MODIFICATION
DE LA DELIBERATION N°125 B DU 27 NOVEMBRE 2014**

Par délibération n° 109 B du 27 juin 2013, le bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de la STGA dans le cadre des travaux d'économies d'énergie. Un marché a été conclu avec la société VERRESPACE sise 760 rue de la Génoise -ZAC les Montagnes – 16430 CHAMPNIERS.

Le marché d'un montant total HT de 323 901,78 € est décomposé comme suit :

- Tranche ferme : remplacement des menuiseries et traitement des murs rideaux des bureaux pour un montant de 186 818,49 € HT
- Tranche conditionnelle n° 1 : remplacement des menuiseries et traitement des murs rideaux des ateliers, logements et autres locaux pour un montant de 89 843,23 € HT
- Tranche conditionnelle n° 2 : remplacement de la verrière du hall d'entrée pour un montant de 47 240,06 € HT

Les tranches conditionnelles n'ont pas été affermies.

Par délibération n° 66 B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme d'un mois et demi en raison du délai de fabrication des panneaux pleins du bardage. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Par délibération n° 125 B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 pour le remplacement des stores pour un montant de 8 367,63 € HT et la prolongation de la date de réception des travaux de la tranche ferme au 15 décembre 2014

Une erreur a été commise, la date de réception des travaux de la tranche ferme est fixée au 31 janvier 2015 et non au 15 décembre 2014.

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n° 125 B telle que mentionnée ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2014